

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance ordinaire du 12 septembre 2018**

L'an deux mille dix-huit du mois de septembre, le douze à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Beychac et Cailleau se sont réunis à la mairie sur la convocation qui leur a été adressée.

**Étaient présents :**

Philippe GARRIGUE, Jacky BIAUJAUD, Agnès JOUBERT, Marie-Claude COSTE, Jean-Pierre BALLION Pascale LAZO LAVIDALIE, Philippe RONDEAU, Christian PERON, Pascaline MARY, Sandra POIRIER, Frédéric PERROT, Nicole GABRIEL FLOURET, Didier HAYET, Béril MAZIERES.

**Pouvoir :**

Henri PUYAU PUYALET ayant donné pouvoir à Pascale LAZO LAVIDALIE

**Secrétaire de séance :**

Jacky BIAUJAUD

Membres en exercice : 19

Membres présents : 14

Membres représentés : 1

*Monsieur Le Maire souhaite une bonne rentrée à toute l'équipe municipale. La rentrée scolaire s'est très bien passée. Les travaux dans le groupe scolaire ne sont pas encore totalement terminés mais les enfants ont été accueillis dans de bonnes conditions malgré les 56 jours d'intempérie imputés au délai d'exécution des travaux. Monsieur Le Maire remercie tous les acteurs qui ont permis grâce à leur investissement et leur extraordinaire synergie que les 302 enfants disposent de l'ensemble l'école et ne soient pas installés dans des bungalows. Aussi, il adresse ses remerciements à l'équipe des enseignants, au personnel communal, ainsi qu'à Monsieur DUFON le maître d'œuvre. Le restaurant scolaire est encore en cours d'exécution et devrait être livré pour les vacances de Toussaint.*

*Avant d'ouvrir la séance, Monsieur Le Maire invite Madame GABRIEL FLOURET et Messieurs HAYET et MAZIERES à se joindre aux élus et participer aux réunions dites du mercredi. Celles-ci se déroulent à 18h à la mairie. Ces rencontres permettent de faire un point hebdomadaire sur les différents dossiers de la commune.*

**2018-09-01 : Adoption du compte rendu du 5 juillet 2018 :**

Monsieur Le Maire propose aux élus d'adopter le compte rendu du conseil municipal du 5 juillet dernier. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le présent compte rendu.

**N° 2018-09-02: CREATION DE POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS COMPLET CATEGORIE C ET DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET CATEGORIE B**

Monsieur Le Maire rappelle que la création et la suppression de postes relèvent de la compétence du Conseil municipal et propose la création des postes suivants :

- Filière administrative :
  - 1 poste → rédacteur à temps complet (catégorie B) ;
- Filière technique :
  - 1 poste → Adjoint technique à temps complet → catégorie C.

La création de ces postes est effective au **1er octobre 2018**.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en oeuvre.

**N° 2018-09-03: ADOPTION DU PRINCIPE DU CONTRAT D'APPRENTISSAGE :**

Monsieur Le Maire rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. L'objectif de cette formation est l'obtention d'un diplôme et l'acquisition d'une expérience professionnelle.

Le Législateur insiste sur l'intérêt du recours à l'apprentissage tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage comme suit :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Ecole maternelle, entretien des bâtiments	1	CAP petite enfance	1 an du 17 septembre 2018 au 16 septembre 2019

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer et l'autoriser à signer tous les documents se rapportant à la présente décision.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en oeuvre.

**N° 2018-09-04 : CONTRAT CEJ REPARTITIONS DU SOLDE 2017**

La Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, dans le cadre du **Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017** signé avec les communes de Montussan et Saint Sulpice et Cameyrac a procédé au versement du solde de l'exercice 2017 pour un montant de **71 040.34 euros**.

**Monsieur Le Maire rappelle, pour information, les pourcentages de fréquentation des structures Galipette et Alej l'exercice 2017 :**

- ❖ Action multi accueil et ram :
  - Beychac et Cailleau : 41.09 %
  - Montussan : 24.47 %
  - Saint Sulpice et Cameyrac : 34.44 %
- ❖ Action clsh alej :
  - Montussan : 23.23%
  - Beychac et Cailleau : 76.77%

**L'annexe 1** présente la répartition de la totalité du droit 2017 entre les communes partenaires. Conformément aux clés de répartition définies par la Caisse d'Allocations Familiales, il convient de procéder aux versements suivants :

- Commune de Beychac et Cailleau : **54 808.23 euros**
- Commune de Montussan : **8 626.22 euros**
- Commune de Saint Sulpice et Cameyrac : **29 790.39 euros.**

Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder aux mandatements au profit de la commune de **Montussan** pour un montant de **8 626.22 euros** et au profit de la commune de **Saint Sulpice et Cameyrac** pour un montant de **29 790.39 euros**.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**N° 2018-09-05 VOTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2018 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION VTT FRC.**

Monsieur Le Maire propose de voter le versement de la subvention d'un montant de **495.87 euros** au profit de l'association VTT-FRC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**N° 2018-09-06 : AUTORISATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE DE SIGNER L'AVENANT 2 A L'ACTE D'ENGAGEMENT DU MARCHE DE LA SOCIETE SOGERES**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil municipal les principales caractéristiques du marché contractualisé avec la société SOGERES. Les travaux du restaurant scolaire ayant pris du retard, il est nécessaire de prolonger le marché avec la société SOGERES jusqu'au mois d'octobre 2018 inclus.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-07 : POLE EDUCATIF – LOT 1 VRD – ENTREPRISE AQUITAINE TRAVAUX PUBLICS ATP – AVENANT 3 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire présente l'avenant 3 de l'entreprise ATP titulaire du marché de travaux du lot 1 VRD. Celui-ci concerne des travaux complémentaires nécessaires. Le montant de l'avenant est arrêté à **5 413.00 euros** hors taxes. Monsieur Le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir délibérer.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-08 : POLE EDUCATIF – LOT 11 MATERIEL DE CUISINE – SOCIETE FROID CUISINE 33 – AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire présente l'avenant 1 de la société FROID CUISINE 33 titulaire du marché du lot 11 matériel de cuisine. Celui-ci concerne outre l'ajustement des besoins en matériels pour la restauration, la réutilisation de la chambre froide existante. De plus, le bureau d'étude a demandé l'installation de dispositif anti feu qui sont également intégrés à cet avenant. Le montant de l'avenant est arrêté à **13 206.57 euros** hors taxes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-09 : POLE EDUCATIF – LOT 9 CVS – SOCIETE ARKENSOL – AVENANT 2 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire présente l'avenant 2 de la société ARKENSOL titulaire du marché du lot 9 CVS. Celui-ci concerne des travaux complémentaires sur le réseau GAZ. Le montant de l'avenant est arrêté à **+ 540.27 euros** hors taxes. Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-10 : POLE EDUCATIF – LOT 8 PEINTURE – SOCIETE PEINTURE FUSION – AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire explique la demande du Trésorier de CENON dans le cadre du lot de travaux cité en objet. L'acte d'engagement transmis par le titulaire proposait un montant de marché fixé à 17 815.07 euros hors taxes.

Lors de l'analyse des offres, l'agence DUFON a signalé à l'entreprise une erreur de chiffrage. Celle-ci a produit un DPGF ajusté et le pouvoir adjudicateur a accepté l'offre pour 18 939.43 euros hors taxes. Aussi, Monsieur Le Comptable souhaite que l'acte d'engagement précise ces éléments par le biais de l'avenant objet de la présente décision.

Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter l'avenant 1 qui confirme le montant du marché à 18 939.43 euros hors taxes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-11 : POLE EDUCATIF – LOT 3 ETANCHEITE – SOCIETE ETANCHEITE RENOVATION 33 - AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire propose l'avenant 1 au lot 3 étanchéité pour lequel l'entreprise titulaire est ETANCHEITE RENOVATION 33. Le montant de l'avenant est arrêté à **1 343.30 euros** hors taxes. Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter l'avenant 1.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-12 : POLE EDUCATIF – LOT 5 MENUISERIES INTERIEURES – SOCIETE PERCHALEC - AVENANT 1 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire propose l'avenant 1 au lot 5 menuiseries intérieures pour lequel l'entreprise titulaire est PERCHALEC. L'avenant concerne les blocs portes. Le total est plus et moins-values s'établit à + **3928.76 euros** hors taxes. Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter l'avenant 1.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-13 : CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LES TRAVAUX DE LA MICRO CRECHE - AVENANT 2 AU MARCHE INITIAL :**

Monsieur Le Maire propose l'avenant 2 au contrat objet de la présente décision. Cet avenant précise les dispositions administratives et financières du marché de maîtrise d'œuvre. Aussi, Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée délibérante de bien vouloir adopter l'avenant 2.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-14 : MICRO CRECHE AVENANT 1 AU LOT PEINTURE :**

Monsieur Le Maire propose l'avenant 1 au marché de travaux du lot PEINTURE dont le titulaire est EPRM. Le montant de l'avenant s'établit à 540 euros hors taxes portant le montant du marché à 9 285 euros hors taxes (11 142.00 euros TTC)

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

### **N° 2018-09-15 : DECISION MODIFICATIVE 1 AU BUDGET PRIMITIF**

Monsieur le Maire présente la décision modificative numéro 1 au budget primitif 2018. Les écritures comptables qui sont inscrites permettent d'ajuster les programmes d'investissement les uns par rapport aux autres en fonction des dépenses engagées ou à venir. La décision modificative s'équilibre à 54 000 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

### **2018-09-16 : CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA GIRONDE ADHESION A GIRONDE RESSOURCES :**

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée délibérante l'intérêt de l'existence d'une telle structure dont la mission est d'apporter une assistance dans les domaines juridique, technique et financier.

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal :

- d'approuver les statuts de l'agence technique départementale « Gironde ressources »
- d'adhérer à « Gironde ressources » ;
- d'approuver le versement d'une cotisation dont le montant sera fixé par délibération de l'assemblée générale ; la cotisation 2018 est fixée à 50 euros ;
- de désigner Monsieur Le Maire et Monsieur Jacky BIAUJAUD son suppléant pour siéger au sein de « Gironde ressources ».

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

### **2018-09-17 : ORGANISATION DE LA SUBVENTION D'INVESTISSEMENT ATTRIBUEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU CITY STADE :**

Monsieur Le Maire présente la convention ci jointe relative aux financements accordés par la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde pour la construction du city stade.

Le financement s'organise comme suit :

- 5 971 euros versés au titre de la subvention ;
- 5 970 euros versés au titre du prêt ;

### **La part dévolue au prêt remboursable est définie comme suit :**

- 1 990 euros en mai 2018
- 1 990 euros en mai 2019
- 1 990 euros en mai 2020

La recette est imputée à l'article R16878 et la dépense induite par les remboursements est imputée à l'article D 16878.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

### **2018-09-18 : MICRO CRECHE AVENANT 1 AU LOT MENUISERIE BOIS :**

Monsieur Le Maire propose l'avenant 1 au marché de travaux du lot MENUISERIE BOIS dont le titulaire est ASA. Le montant de l'avenant s'établit à 1 903.20 euros hors taxes.

Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la présente décision et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à sa mise en œuvre.

**2018-09-19 LISTE DES DECISIONS PRISES  
DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

<b>2018-07-01</b>	Devis <b>MOLLAT</b> d'un montant de 353.48 euros, pour l'achat de livres pour la médiathèque.
<b>2018-07-02</b>	Devis <b>MOLLAT</b> d'un montant de 388.53 euros, pour l'achat de livre pour la médiathèque.
<b>2018-07-03</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 550.61 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme VIVIER.
<b>2018-07-04</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 322.74 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme DESCLAUD.
<b>2018-07-05</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 465.34 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de M. DESAGE.
<b>2018-07-06</b>	Devis <b>UGAP</b> d'un montant de 700.68 euros, pour l'achat de 5 tables pour le restaurant scolaire (maternelle)
<b>2018-07-07</b>	Devis <b>TRANSCOM</b> d'un montant de 1 530 euros, pour la location d'un bus sans chauffeur du 25/06 au 13/07 suite à l'indisponibilité du car scolaire en panne.
<b>2018-07-08</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 455.33 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme LECAMP.
<b>2018-07-09</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 288.68 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme PALACIO.
<b>2018-07-10</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 594.48 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme VIDORRETA.
<b>2018-07-11</b>	Devis <b>MOLLAT</b> d'un montant de 742.01 euros, pour l'achat de livres pour la médiathèque.
<b>2018-07-12</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 224.80 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme DAL ZOTTO.
<b>2018-07-13</b>	Devis <b>UGAP</b> d'un montant de 7 555.43 euros pour l'achat du mobilier pour le groupe scolaire.
<b>2018-07-14</b>	Devis <b>MANUTAN</b> d'un montant de 1 108.86 euros, pour l'achat de chaises pour le restaurant scolaire.
<b>2018-07-15</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 527.90 euros, pour l'achat de fournitures scolaire pour la classe de Mme ACHALLE.
<b>2018-07-16</b>	Devis <b>PEBEYRE DAVID</b> d'un montant de 2 246.40 euros, pour le remplacement d'un axe électrique sur une porte métallique des ateliers.
<b>2018-07-17</b>	Devis <b>YESS</b> d'un montant de 4 043.42 euros, pour l'achat des luminaires pour la rénovation des éclairages des classes élémentaires.
<b>2018-07-19</b>	Devis <b>ASCO CELDA</b> d'un montant de 994 euros, pour l'achat de 20 lits-couchettes empilables pour l'école maternelle.
<b>2018-07-20</b>	Devis <b>CARMIN ART</b> d'un montant de 620 euros, pour un spectacle pour la journée des 20 ans de l'ALEJ et GALIPETTE.

<b>2018-07-21</b>	Devis <b>PASSAGE AU VENT</b> d'un montant de 530 euros, pour un spectacle pour la journée des 20 ans de l'ALEJ et GALIPETTE.
<b>2018-07-22</b>	Devis <b>UGAP</b> d'un montant de 1 368.20 euros, pour la livraison de gasoil non routier pour les services techniques.
<b>2018-07-23</b>	Devis <b>CARRETERO FRERES CIE ABAC'ART</b> d'un montant de 850 euros, pour un spectacle pour la journée des 20ans de l'ALEJ et GALIPETTE.
<b>2018-07-24</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 1 322.60 euros pour l'achat de livre scolaire CP-CE1.
<b>2018-08-01</b>	Devis <b>BRICO DEPOT</b> d'un montant de 227.12 euros pour l'achat de fourniture de travaux pour le pôle éducatif.
<b>2018-08-02</b>	Devis <b>YESS</b> d'un montant de 671.63 euros pour l'achat de 12 dalles LED pour une classe de l'école élémentaire.
<b>2018-08-03</b>	Devis <b>MAZEAU FRANCK</b> d'un montant de 746.03 euros pour le remplacement d'un vitrage au TUG.
<b>2018-08-04</b>	Devis <b>MICHEL MEUNIER</b> d'un montant de 2 469.53 euros, pour l'installation de la VMC dans le bâtiment de l'ancien centre de Loisirs.
<b>2018-08-05</b>	Marché avec l'entreprise <b>LAURIERE</b> d'un montant de 89 640 euros, pour les travaux routiers 2018.
<b>2018-08-06</b>	Devis <b>BILLAU NET</b> d'un montant de 2 376 euros, pour le nettoyage d'une partie du groupe scolaire et de l'ensemble des vitres.
<b>2018-08-07</b>	Devis <b>BURO +</b> d'un montant de 275.71 euros, pour l'achat de livres scolaires pour la classe de Mme PALACIO.
<b>2018-08-08</b>	Devis <b>MOLLAT</b> d'un montant de 692.46 euros, pour l'achat de livres pour la médiathèque.

Le Conseil municipal prend acte de la liste des décisions.

Tour de table :

**Bénil MAZIERES** : dans le cadre du remplacement des stores au groupe scolaire, une rencontre avec le commercial est nécessaire. Monsieur Le Maire charge Monsieur BALLION de ce dossier.

**Nicole GABRIEL FLOURET** : s'interroge sur la possible réalisation de constructions entre le lotissement les Hauts de Beychac et le Domaine de Bayssac. Monsieur Le Maire confirme et précise que le développement de l'urbanisation est la conséquence de la loi qui autorise notamment la division parcellaire.

**Jacky BIAUJAUD** : le pont situé à Font Martin présente d'importants affaissements. Monsieur FOURTEAU du Cabinet INGITER propose la réalisation d'une écluse afin de canaliser les véhicules

sur la partie centrale et ainsi éviter de détériorer les bas cotés. Monsieur Le Maire est favorable à cette idée techniquement la meilleure.

**Frédéric PERROT** : des automobilistes empruntent le parking de la maison pour tous à contre sens malgré une signalisation horizontale très claire. Un panneau « sens interdit » sera adossé au panneau « stop » de la sortie.

**Agnès JOUBERT** : le parking de l'école est terminé. Aux entrées sorties, il semble que les véhicules passent difficilement. Monsieur Le Maire propose de solliciter le cabinet ADEXXIA pour qu'il propose un sens de circulation. .

De plus, les sanitaires de l'école n'étant pas équipés des distributeurs de savon, des bouteilles à pousser seront installées en attendant que le fournisseur ne livre tout le matériel nécessaire.

Enfin, la micro crèche est presque terminée. Elle ouvrira ses portes le 17 septembre prochain. Monsieur Le Maire rajoute qu'une MAM privée s'installera dans les mois à venir sur la commune et viendra en complément de l'offre proposée par l'association GALIPETTE.

**Marie Claude COSTE** : la manifestation des puces des couturières se prépare.

**Monsieur Le Maire** : dans le cadre de l'effondrement de la propriété située au bourg, la procédure de remise en circulation de la voie et la mise en sécurité vont être engagées. En effet, le dossier, d'expertise en contre-expertise n'évolue pas.

La séance est levée à 19h30.